

Ce contrat est destiné à l'usage exclusif de la réservation de séjours en chambres d'hôtes aux Roseaux de Pencadenic, 87bis rue de Pencadenic au Tour du Parc (56370).

C'est avec plaisir que nous accueillerons nos hôtes, lors de leur séjour sur la Presqu'île de Rhuys.

Durée du séjour : Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir aux « Roseaux de Pencadenic » un acompte de 25 %* minimum (50 % pour nuitée unique) du montant total du prix du séjour des nuitées et un exemplaire du contrat signé sous 5 jours (ou accord du contrat (retour mail ou courrier) si la réservation intervient moins d'une semaine avant le début du séjour). L'accord vaut accord des conditions de ventes. Un exemplaire du contrat est à conserver par le client. Les prix s'entendent toutes charges comprises (nous ne sommes pas soumis à la TVA) hors taxe de séjour. Les coordonnées clients indiquées doivent être exactes. Pour un groupe la personne réservant s'engage pour le « groupe ». Réservation, 2 nuitées minimum à certaines périodes (ponts, vacances scolaires).

* Le % ou montant peut être différent en cas de date(s) spécifique(s) ou de réservation « groupe ». Dates spécifiques (jours fériés, etc ... le montant pourra être d'une nuitée minimum). Pour les groupes l'acompte sera de 25 % à la réservation et de 25 % en plus 3 semaines avant le séjour (le non-respect du versement du complément d'acompte vaut annulation à la charge du client), un « groupe » commence à 3 chambres. Choix de la chambre, sauf précision, par les Roseaux. Suite à 2, seulement chambre 1 et si les autres chambres ne sont pas disponibles.

Gîtes de France 3 épis N°56G56403 Médiateur : Médiation Tourisme Voyage BP80303 75823 Paris Cedex 17 www.mtv.travel

Annulation par le client: Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée postale ou électronique (avec confirmation de réception par les Roseaux) adressé aux « Roseaux de Pencadenic ».

a) **Annulation avant le début du séjour :** Plus de 6 semaines, l'acompte sera remboursé (sous réserve d'encaissement.). si l'annulation intervient entre 6 semaines et plus de 72 heures avant le début du séjour, l'acompte (25 ou 50 %) reste acquis aux « Roseaux de Pencadenic ». Si l'annulation intervient moins de 72 heures avant le début du séjour, l'acompte reste également acquis aux « Roseaux de Pencadenic » qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

b) Si le client ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu de début du séjour (voir paragraphe « Arrivée »), le présent contrat devient nul et les « Roseaux de Pencadenic » peut disposer de ses chambres d'hôtes pour la durée totale du séjour.

L'acompte reste acquis aux « Roseaux de Pencadenic » qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

c) En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement doit être intégralement payé.

Annulation par les « Roseaux de Pencadenic »: Lorsqu'avant le début du séjour, les « Roseaux de Pencadenic » annule ce séjour, il doit informer le client par lettre recommandée postale ou électronique.

Le client, sans aucun autre recours de réparations de dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées et recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date (dans les mêmes conditions que celles du client (ci-dessus)).

Arrivée : Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le contrat (à partir de 17 heures), après 19 heures le client doit prévenir les « Roseaux de Pencadenic ».

Règlement du solde: Le solde est à régler au début du séjour et les prestations supplémentaires et la taxe de séjour (voir ci-dessous) en fin de séjour. **Bon cadeau,** l'encaissement sera effectué lors du séjour ou le mois après édition du bon (sauf autre précision), les modalités d'annulation dès que la date est retenue sont les mêmes que pour une réservation classique (ci-dessus).

Taxe de séjour: La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès des « Roseaux de Pencadenic » qui la reverse ensuite au trésor public. (Montant en cours (2017) 0.70€/jour/personne au-dessus de 18 ans). Cette taxe doit être versée au propriétaire même en cas de réservation par une centrale ou d'un bon cadeau (si non compris).

Petits déjeuners/Table d'hôtes: Nous proposons la table d'hôtes (sauf mardi, jeudi & samedi) avec un cuisine familiale à base de poisson, crustacés fruits de mer, pensez à préciser vos intolérances ou allergies. La présence à la table d'hôtes doit être précisée au minimum la veille (voir 2 jours pour le dimanche soir), si possible 4 personnes au minimum. Pas de table du 15/11 au 31/03 mais coin cuisine à disposition. Horaires du service des petits déjeuners 8 hrs30 à 10 heures. (8 heures sur demande la veille)

Utilisation des lieux / Salle commune : Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres en bon état. Les chambres et la maison sont non-fumeur, il est également interdit de manger dans les chambres. La chambre louée est sous la responsabilité du locataire (casse, salissure, perte de clef (facturation d'un barillet) ...). Toute casse ou salissure fera l'objet d'une facturation. Il est prévu une place de parking (type berline) par chambre. La **salle commune** est disponible en journée (sauf en soirée) pour des repas de type pique-niques, du 15/11 au 31/03 une plaque de cuisson est à votre disposition. La salle n'est **pas disponible aux réveillons**. Le **Wifi** proposé est de type basique (mails, consultations internet... *La charte utilisation Wifi disponible sur notre site et sur demande.* Les **petits déjeuners** sont servis entre 8 hrs 30 et 10 heures (8 heures sur demande).

Capacité/Tarif/Enfants/Promotions : Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le « Roseaux de Pencadenic » est en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative des « Roseaux de Pencadenic », de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé et le séjour devra être intégralement réglé. Gratuit pour les enfants de moins de deux ans au moment du séjour (si seule utilisation d'un lit bébé), il est impératif de préciser la présence d'un bébé lors de la réservation, car toutes les chambres ne sont pas adaptées pour un lit bébé. Enfant supplémentaire dans la chambre (âgé de plus de 24 mois et de moins de 8 ans) 20 € (comprends le lit d'appoint et le petit déjeuner). Un enfant doit être âgé au minimum de 14 ans pour être seul dans une chambre. Les enfants sont sous la seule responsabilité et surveillance des parents (passerelle, vélos, dégradation etc ...). **Promotions** 7 nuitées (jours) au tarif de 6 périodes hors scolaires*, 3 nuitées (jours) au tarif de 199€ hors saison, hors scolaire* (majorité du séjour sur la période « hors »).

Animaux : Le présent contrat précise que pour des raisons d'hygiène et de tranquillité aucun animal (de client) n'est autorisé aux « Roseaux de Pencadenic ». En cas de non-respect de cette clause par le client, ce refus ne pourra être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative des « Roseaux de Pencadenic », de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne pourra être envisagé.